

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ×

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

23_HQU_44 - Question orale Nicolas Suter - Gratuité des transports publics et constitutionnalité.

Séance du Grand Conseil du mardi 2 mai 2023, point 2.11 de l'ordre du jour

Texte déposé

Dans un arrêt du 31 mars 2023, le Tribunal fédéral a confirmé l'invalidation par le Grand Conseil fribourgeois d'une initiative cantonale visant la gratuité des transports publics. Les juges de Mont-Repos estiment qu'une telle proposition est contraire à la Constitution. L'argumentaire du TF se base sur la Constitution fédérale, qui stipule, à son article 81a alinéa 2, que « les prix payés par les usagers des transports publics couvrent une part appropriée des coûts ».

Dans le canton de Vaud une initiative parlementaire a été balayée par le Grand conseil dans sa séance du 10 mars 2020. En janvier 2020, moins de 2 ans plus tard, une nouvelle initiative populaire pour la gratuité des transports publics a été déposée. Le Conseil d'État l'a déclarée valide.

Est-ce que le jugement du TF amène le Conseil d'Etat à revoir sa position, ou entend-il s'entêter sur une voie non-constitutionnelle ?

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[r+41213160500](tel:+41213160500)(tel:+41213160500).

[iinfo.grandconseil\(at\)vd.ch](mailto:info.grandconseil(at)vd.ch)(javascript:linkTo_UnCryptMailto(%27qempxs.mrjs2kverhgswimpDzh2g(%27);).

[r Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place%20du%20Château%206++Lausanne+Suisse)(https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse).